Inspecteur des affaires sociales (F/H) profil généraliste

Ref : 2023-1182768

Fonction publique
Fonction publique de l'État

Employeur
Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS)
Ministères sociaux
Inspection générale des affaires sociales (IGAS) Pôle inspectant

Localisation
39-43 Quai André Citroën - Tour Mirabeau- Paris 15ème

Domaine : Organisation, contrôle et évaluation

Date limite de candidature : 30/04/2023

Nature de l'emploi			Expérience souhaitée
Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels			Non renseigné
Rémunération (fourchette indicative pour les contractuels) 60 000 € et 110 000 € brut/an € brut/an	**Catégorie** Catégorie A+ (Encadrement supérieur - Autres emplois fonctionnels)	**Management** Non renseigné	**Télétravail possible** Oui

Vos missions en quelques mots

Les inspecteurs de l'IGAS réalisent des missions d'évaluation, de contrôle, d'expertise, de conseil auprès des services, établissements ou institutions qui participent à l'application des législations de la sécurité sociale et de la prévoyance sociale, de la protection sanitaire et sociale, du travail, de l'emploi ou de la formation professionnelle. Ils se doivent de faire preuve

d'impartialité et d'indépendance de jugement et sont libres des propositions qu'ils formulent. Leurs travaux contribuent aux décisions des ministres ou de leurs administrations. Leur but : améliorer les politiques sociales et la qualité du service public.
L'IGAS rassemble ainsi environ 130 inspecteurs aux profils variés : cadres dirigeants et supérieurs des administrations de l'Etat, d'établissements publics ou de collectivités territoriales, directeurs d'hôpital, médecins, pharmaciens, directeurs du travail, ingénieurs, statisticiens... Sous réserve de l'accord des ministres commanditaires, leurs rapports peuvent être rendus publics : une cinquantaine le sont chaque année.

Profil recherché

savoir-être : un goût de l'investigation, une capacité à travailler en équipe (partage d'informations, de points de vue, recherche de convergences), à prendre des initiatives et à collaborer avec des profils diversifiés (médecins, directeurs d'hôpital, magistrats...) ; de la curiosité intellectuelle ; un sens de l'écoute et une aptitude à se mettre à la place des commanditaires mais aussi à comprendre la situation et la perception des usagers, des bénéficiaires des politiques sociales, ainsi que des professionnels de terrain; une faculté à accepter la critique et à remettre en cause ses certitudes. Rechercher une hauteur de vue sur des sujets complexes de société ou de politique publique, et s'efforcer à une certaine créativité dans la recherche de réponses nouvelles constituent également des qualités précieuses.
savoir-faire: les candidats devront savoir rédiger de façon rapide, claire et utile et faire preuve de capacités de conviction à l'oral. Un esprit méthodique, organisé et rigoureux est nécessaire dans la conduite des investigations, de même que des capacités d'adaptation, et une aisance à dialoguer avec tout type d'interlocuteur. Les candidats doivent savoir analyser de façon approfondie des problématiques parfois complexes et interpréter des données de nature variée.
Compte tenu de l'analyse des besoins réalisées par l'IGAS, les profils recherchés gagnent à disposer d'une expérience préalable dans un ou plusieurs des domaines d'activité suivants : la protection sociale, le travail, l'emploi, la formation professionnelle, l'aide ou l'action sociale. Cette connaissance peut résulter de fonctions de gestion, de pilotage de projets, d'encadrement ou d'élaboration, de suivi d'un cadre juridique, organisationnel et financier. La connaissance en matière de droit du travail peut être acquise grâce à des fonctions d'inspection ou de contrôle, notamment dans les services déconcentrés de l'Etat, ou par des postes d'encadrement ou de gestion des ressources humaines dans le secteur privé.
Des expériences dans d'autres univers professionnels, si elles requièrent des capacités d'analyse stratégique, la mise en perspective d'enjeux politiques ou financiers ou des fonctions de négociation y compris dans un environnement international, peuvent correspondre aux besoins de diversification des talents de l'inspection générale.
Les compétences suivantes, sans être exclusives ni inévitables, sont particulièrement visées :

* des compétences en matière d’inspection, d’audit ou de contrôle dans d’autres univers professionnels que les ministères sociaux ;
* des compétences en matière de pilotage ou de gestion de systèmes d’information ou de projets de transformation, mobilisant les usages du numérique. Un goût pour l’application des nouvelles technologies aux politiques sociales, à leur organisation et à leur qualité de service.
* des compétences d’analyse ou d’audit financier, notamment dans des organismes de droit privé, lucratifs ou pas.

Compétences attendues

Les compétences suivantes, sans être exclusives ni inévitables, sont particulièrement visées :
• des compétences en matière d'inspection, d'audit ou de contrôle dans d'autres univers professionnels que les ministères sociaux ;
• des compétences en matière de pilotage ou de gestion de systèmes d'information ou de projets de transformation, mobilisant les usages du numérique. Un goût pour l'application des nouvelles technologies aux politiques sociales, à leur organisation et à leur qualité de service constitue un élément favorable.
• des compétences d'analyse ou d'audit financier, notamment dans des organismes de droit privé, lucratifs ou pas.

Éléments de candidature

Documents à transmettre

Pour postuler à cette offre, l'envoi du CV et d'une lettre de motivation est obligatoire

Personne à contacter

igas-recrutement@igas.gouv.fr

A propos de l'offre

Informations complémentaires

Une présélection est opérée par un comité de sélection présidé par le chef de l’IGAS et composé de manière plurielle et ouverte. A son issue, le comité de sélection, dont la composition est déterminée par arrêté, auditionne les candidats présélectionnés.
Les auditions comprennent :
-un premier entretien visant à évaluer la personnalité, le parcours professionnel antérieur et les motivations du candidat, ainsi que son projet professionnel et sa capacité à contribuer au

bon fonctionnement collectif du service. A ce titre, il pourra être pris en compte les expériences acquises dans des fonctions d'inspection, d'évaluation, d'audit et de contrôle lors d'une précédente nomination dans un service d'inspection générale ;
-une mise en situation professionnelle, qui peut s'appuyer sur un support écrit, et vise à tester les qualités de compréhension, de rigueur ou de rédaction du candidat ;
-un second entretien visant à évaluer les compétences métier et aptitudes professionnelles des candidats nécessaires aux différentes missions de l'inspection générale.
Les dates prévisionnelles des auditions pour lesquelles les candidats devront pouvoir se rendre disponibles sont les 24, 25 mai et 1er juin 2023.
A l'issue du processus de sélection, le comité émet un avis sur l'aptitude des candidats à exercer les fonctions d'inspecteur des affaires sociales, avis transmis aux ministres de rattachement de l'IGAS. Les inspecteurs sont nommés sur proposition des ministres.

Fondement juridique

Emploi d'inspecteur des affaires sociales du groupe III au sens du décret n° 2022-335 du 9 mars 2022.
Justifier de deux années d'activité professionnelle dans le secteur public ou privé et remplissant les conditions suivantes :
-Les fonctionnaires appartenant à un corps ou à un cadre d'emplois relevant de la catégorie A et dont l'indice terminal brut est au moins égal à la hors-échelle B ou ayant occupé durant au moins trois ans en position de détachement un ou plusieurs emplois culminant au moins à la hors-échelle B, les officiers supérieurs détenant au moins le grade de lieutenant-colonel ou ayant occupé un emploi conduisant à nomination dans la classe fonctionnelle du grade de commandant, les membres du corps du contrôle général des armées, les magistrats de l'ordre judiciaire ainsi que les administrateurs des services de l'Assemblée nationale et du Sénat ;
-Les fonctionnaires qui appartiennent à un corps ou à un cadre d'emplois classé dans la catégorie A et justifient d'au moins cinq ans d'ancienneté dans un ou plusieurs corps, cadres d'emplois ou emplois de catégorie A.
-Les personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, et qui remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique et ont exercé des responsabilités d'un niveau comparable à celles dévolues aux fonctionnaires.
Les candidatures, accompagnées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae, doivent être transmises par courriel, au plus tard le 28 avril 2023.

Avis de vacance au JO

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047371730

Statut du poste

Vacant à partir du 30/03/2023

Métier de référence

Chargée / Chargé de méthode et de programme d'inspection

Qui sommes nous ?

Inspection générale interministérielle sous l'autorité de la Première ministre et des ministres du secteur social (santé, solidarités, travail, ...), l'IGAS intervient sur des sujets à forts enjeux politiques, financiers ou organisationnels et ayant trait à la vie des citoyens. Les inspecteurs de l'IGAS réalisent des missions d'évaluation, de contrôle, d'expertise, de conseil auprès des services, établissements ou institutions qui participent à l'application des législations de la sécurité sociale et de la prévoyance sociale, de la protection sanitaire et sociale, du travail, de l'emploi ou de la formation professionnelle. Ils peuvent réaliser des missions d'appui sur demande des ministres. L'IGAS rassemble ainsi des inspecteurs aux profils variés en termes de compétences et d'expériences : cadres dirigeants et supérieurs des administrations de l'Etat, d'établissements publics ou de collectivités territoriales, directeurs d'hôpital, médecins, pharmaciens, directeurs du travail, ingénieurs, statisticiens... Les inspecteurs peuvent aussi contribuer à l'activité de commissions, jurys ou instances de conseil sur désignation du chef de l'inspection générale.
Dans le cadre de leurs travaux, les inspecteurs doivent faire preuve d'impartialité et d'indépendance de jugement et sont libres des propositions qu'ils formulent. Leurs travaux contribuent aux décisions des ministres ou de leurs administrations pour améliorer les politiques sociales et la qualité du service public.